VILLE DE
VENDARGUES
VIVRE VRAI

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire du 3 novembre 2026

ARRETE N° POL-233/2026

Le Maire de la commune de Vendargues

VU la loi n° 82-813 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDÉRANT qu'il convient pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation sur l'Avenue de Montpellier pour l'Entreprise ABVIDEOCOM**, du 19/11/2026 au 27/11/2026 pour des travaux (remplacement de poteau Télécom).**

ARRETE

Article 1 Afin de permettre la réalisation de travaux de voirie **(Avenue de Montpellier)** par l'Entreprise ABVIDEOCOM, du 19 Novembre 2026 eu 27 novembre 2026**, la circulation et le stationnement seront règlementés sur l'Avenue de Montpellier de la manière suivante** :

- **Stationnement et circulation interdits sur l'emprise du chantier**
- **Circulation alternée par feu ou manuellement**
- **La Signalisation sera mise en place par l'Entreprise**

Article 2 L'entreprise sera chargée de mettre en place les panneaux de signalisation règlementaires, pour permettre l'application des présentes dispositions.

Article 3 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 4 Le Directeur Général des Services, La Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie de Castries, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera :

Transmise pour information à la Gendarmerie de Castries
Mise en ligne le 06/11/2026
Notifiée à l'intéressé

Le Maire,

Guy LAURET

MAIRIE DE VENDARGUES (Hérault)